

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **PUR MC1 - MC6 - MC12 B COMP**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour l'utilisation dans le secteur "do it yourself", il existe une autre information, voir "Fact Sheet for resellers".

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Vosschemie Benelux bvba

· Mechelsesteenweg 303

· B-2500 Lier

· Tel: +32 (0)3 489 28 28

· Fax: +32 (0)3 488 19 27

· mailto: info@vosschemie-benelux.com

· Service chargé des renseignements: service Protection de l'environnement

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Nederland: NVIC: +31 (0)30 274 88 88

· België: Antigifcentrum: +32 (0)70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07



GHS08



GHS09

· Mention d'avertissement **Danger**

(suite page 2)

FR

Nom du produit: PUR MC1 - MC6 - MC12 B COMP

(suite de la page 1)

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

4,4'-diphenyl-methane diisocyanate, oligomeric

• **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **2.3 Autres dangers**

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**• **PBT:** Non applicable.• **vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**• **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.• **Composants dangereux:**

CAS: 25686-28-6 NLP: 500-040-3 Reg.nr.: 01-2119457013-49-xxxx	4,4'-diphenyl-methane diisocyanate, oligomeric ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	50-75%
CAS: 38640-62-9 EINECS: 254-052-6 Reg.nr.: 01-2119565150-48-xxxx	hydrocarbure aromatique alkylé ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410	25-50%

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours**• **4.1 Description des premiers secours**• **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: PUR MC1 - MC6 - MC12 B COMP

(suite de la page 2)

*Envoyer immédiatement chercher un médecin.**Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.***Après inhalation:***Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.**En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.***Après contact avec la peau:***Nettoyer à l'eau et au savon. Si possible, laver également avec du polyéthylène-glycol 400.**En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.***Après contact avec les yeux:***Protéger l'oeil intact.**Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.***Après ingestion:***Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente).**Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.**Envoyer immédiatement chercher un médecin.***4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires***Pas d'autres informations importantes disponibles.***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Carbon dioxide (CO₂), foam, dry powder, for larger fires, water spray.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:***Eau**Jet d'eau à grand débit***5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange***En cas d'incendie, la formation de monoxyde de carbone, d'oxyde d'azote, de vapeurs d'isocyanate et de traces de cyanure d'hydrogène est possible. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire avec alimentation d'air indépendante. Ne pas laisser d'eaux d'extinction d'incendie contaminées entrer dans le sol, ni dans la nappe phréatique, ni dans les eaux.***5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:***Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.**Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**Porter un vêtement de protection totale.***Autres indications***Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.**Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence***Éviter le contact avec les yeux et la peau.**Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.**Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:***Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:***Enlever mécaniquement – couvrir le reste avec un matériau humide et absorbant (p. e. sciure, liants chimiques à base de silicate de calcium hydraté, sable). Après 1 heure environ, mettre dans un conteneur de déchets et ne pas le fermer (dégagement de CO₂). Garder humide dans une zone sûre en plein air pour plusieurs jours.*

(suite page 4)

FR

Nom du produit: PUR MC1 - MC6 - MC12 B COMP

(suite de la page 3)

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

• **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

• **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Sur les lieux de travail et/ou les parties d'installation où se pourraient former des aérosols et/ou des vapeurs d'isocyanate dans des concentrations élevées (p. e. décompression, désaération de moules, insufflation de têtes mélangeuses avec de l'air comprimé), il est essentiel d'empêcher un dépassement des valeurs limites de l'hygiène du travail par aspiration d'air. Le mouvement de l'air ne doit pas s'orienter vers des personnes. L'efficacité des installations doit être vérifiée à intervalles réguliers. Les valeurs limites d'air mentionnées dans chapitre 8 doivent être surveillées. Respecter les mesures préventives personnelles décrites dans chapitre 8. Éviter en tout cas le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs. Tenir à l'écart de produits alimentaires et de produits de consommation de luxe. Laver les mains avant les pauses et à la fin des travaux. Utiliser un onguent protégeant la peau. Garder le vêtement de travail à une place séparée. Enlever tout de suite des vêtements souillés et imbibés.

Les mesures préventives étant nécessaires pour le maniement d'isocyanates doivent être observées. Éviter en tout cas le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Assurer une bonne aération/aspiration sur le lieu de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

• **Préventions des incendies et des explosions:**

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

• **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

• **Stockage:**

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Tenir le réservoir bien fermé au sec dans un local bien aéré

• **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec de l'eau.

• **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

• **Classe de stockage: 11**

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

• **8.1 Paramètres de contrôle**

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

• **DNEL**

38640-62-9 hydrocarbure aromatique alkylé

Oral	DNEL Long-term	2,1 mg/kg bw/day (population générale)
------	----------------	--

(suite page 5)

Nom du produit: PUR MC1 - MC6 - MC12 B COMP

(suite de la page 4)

Dermique	DNEL Long-term	2,1 mg/kg bw/day (population générale) 4,3 mg/kg bw/day (ouvriers)
Inhalatoire	DNEL Long-term	7,4 mg/m ³ (population générale) 30 mg/m ³ (ouvriers)

· PNEC

38640-62-9 hydrocarbure aromatique alkylé

Oral	PNEC	25 mg/kg (food)
	PNEC STP	0,15 mg/L (station d'épuration)
	PNEC aqua	0,26 ug/L (eau douce) 0,026 ug/L (eau de mer)
	PNEC sediment	0,94 mg/kg (eau douce) 0,094 mg/kg (eau de mer)
	PNEC soil	0,19 mg/kg (sol)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Appareil de protection respiratoire complet avec masque à gaz. Les appareils de protection respiratoire peuvent être utilisés avec le filtre du type A contre les vapeurs organiques dans les cas où de la poudre ou de l'aérosol est disponible au moins avec le filtre A/P2.

En cas de hypersensibilité des voies respiratoires et de la peau (asthme, bronchite chronique, maladies de la peau chroniques) nous dissuadons de travailler avec le produit. Des symptômes aux voies respiratoires peuvent se présenter encore quelques heures après la surexposition.

· Protection des mains:

Protection préventive de la peau (programme à 3 points) demandée.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Matériaux appropriés pour les gants de protection; EN 374-3:

Polychloroprène – CR: épaisseur $\geq 0,5$ mm; temps de pénétration ≥ 480 min.

Caoutchouc nitrile – NBR: épaisseur $\geq 0,35$ mm; temps de pénétration ≥ 480 min.

Caoutchouc butyle – IIR: épaisseur $\geq 0,5$ mm; temps de pénétration ≥ 480 min.

Caoutchouc fluoré – FKM: épaisseur $\geq 0,4$ mm; temps de pénétration ≥ 480 min.

Recommandation: éliminer des gants contaminés

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

FR

Nom du produit: PUR MC1 - MC6 - MC12 B COMP

(suite de la page 5)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Jaune

· Odeur:

Caractéristique

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:

41 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

300 °C

· Point d'éclair

> 150 °C

· Température d'inflammation:

400 °C

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur à 25 °C:

0,0002 hPa

· Densité à 20 °C:

1,2 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

réagit avec l'eau et du CO₂ la formation, l'éclatement

· Viscosité:

Dynamique à 25 °C:

ca. 100 mPas

· Teneur en solvants:

Solvants organiques:

0,0 %

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec des amines et des alcools; avec de l'eau: formation de CO₂, dans des récipients fermés: accumulation de pression, danger d'éclatement.

· 10.4 Conditions à éviter Chaleur, flamme et étincelles.

· 10.5 Matières incompatibles:

eau, alcool, amine base et acide

Éviter le contact avec des agents à fort effet d'oxydation

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: if handled accordingly no products of decomposition.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

Nom du produit: PUR MC1 - MC6 - MC12 B COMP

(suite de la page 6)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

25686-28-6 4,4'-diphenyl-methane diisocyanate. oligomeric

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>9.400 mg/kg (lapin) (OECD Prüfrichtlinie 402)
Inhalatoire	LC 50 / 1h	>2,24 mg/l (rat)

38640-62-9 hydrocarbure aromatique alkylé

Oral	LD50	>4.000 mg/kg (rat)
	NOAEL	~170 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>4.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,6 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

25686-28-6 4,4'-diphenyl-methane diisocyanate. oligomeric

LC50 (96 h)	>1.000 mg/l (F)
	>1.000 mg/l (Danio Rerio)
EC50 (72 h)	>100 mg/l (B)
	>1.000 mg/l (D)
EC50 (24h)	>1.000 mg/l (Daphnia Magna)
EC50(3h)	>100 mg/l (sludge)

38640-62-9 hydrocarbure aromatique alkylé

LC0(96h)	0,5 mg/l (fish)
EC0 (48h)	0,16 mg/l (D)
LL50 (48h)	1,7 mg/L (D)
EC0 (72h)	0,15 mg/l (A)
NOEC (21d)	0,013 µg/l (D)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

FR

Nom du produit: PUR MC1 - MC6 - MC12 B COMP

(suite de la page 7)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Evacuer selon les lois, règlements et statuts internationaux, nationaux et locaux applicables. Pour l'évacuation dans la CE, employer la clé de déchets appropriée selon le catalogue de déchets européen.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 05 01* déchets d'isocyanates

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les récipients vides ne doivent pas être éliminés avant que les restes collants aux parois des récipients aient été enlevés.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
 - **ADR, IMDG, IATA** UN3082
 - **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
 - **ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (hydrocarbure aromatique alkylé)
 - **IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (alkylated aromatic hydrocarbon), MARINE POLLUTANT
 - **IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (alkylated aromatic hydrocarbon)
 - **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
 - **ADR**
- 

- **Classe** 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
 - **Étiquette** 9

(suite page 9)

FR

Nom du produit: PUR MC1 - MC6 - MC12 B COMP

(suite de la page 8)

· IMDG, IATA



· Class 9 Matières et objets dangereux divers.
· Label 9

· 14.4 Groupe d'emballage III
· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hydrocarbure aromatique alkylé
· Marine Pollutant: Oui
· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Indice Kemler: 90
· No EMS: F-A,S-F
· Catégorie d'arrimage A

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR
· Quantités limitées (LQ) 5L
· Quantités exceptées (EQ) Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· Catégorie de transport 3

· IMDG
· Quantités limitées (LQ) 5L
· Quantités exceptées (EQ) Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g

· "Règlement type" de l'ONU: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (HYDROCARBURE AROMATIQUE ALKYLÉ), 9, III

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08 GHS09

(suite page 10)

Nom du produit: PUR MC1 - MC6 - MC12 B COMP

(suite de la page 9)

· **Mention d'avertissement Danger**

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

4,4'-diphenyl-methane diisocyanate, oligomeric

· **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**

· **Prescriptions nationales:**

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Restriction de l'utilisation recommandée.**

The information in this safety data sheet corresponds to the best of our knowledge at the time of the revision. The information should give you clues for the safe handling of the product mentioned in this safety data sheet during storage, processing, transport and disposal. The details are not transferable to other products. Insofar

(suite page 11)

Nom du produit: PUR MC1 - MC6 - MC12 B COMP

(suite de la page 10)

as the product mentioned in this safety data sheet is mixed with other materials, mixed or processed, or subjected to processing, the information in this safety data sheet, unless expressly stated otherwise, can not be transferred to the new material produced in this way.

• **Service établissant la fiche technique:** Département de la Portection de l'Environnement

• **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR